

République Française



Ville de Draguignan

N° 2021-137

Membres		
Membres afférents au Conseil Municipal	Membres en exercice	Votants
39	39	38

**CESSION D'UNE EMPRISE DE 1 990 M² À DÉTACHER DE LA PARCELLE
CADASTRÉE SECTION AY N° 264 SISE LIEUDIT LE DRAGON À DRAGUIGNAN**

Mairie de Draguignan

**EXTRAIT des Registres des Délibérations du Conseil Municipal
de la Ville de Draguignan**

Séance du 24 novembre 2021

L'An deux mille vingt et un, le 24 novembre à 14H00, le CONSEIL MUNICIPAL, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Richard STRAMBIO, Maire.

PRÉSENTS :

RICHARD STRAMBIO, CHRISTINE PRÉMOSELLI, GRÉGORY LOEW, SOPHIE DUFOUR, FRANÇOIS GIBAUD, BRIGITTE DUBOUIS, SYLVIE FRANÇIN, ALAIN HAINAUT, DANIELLE ADOUX COPIN, STÉPHAN CÉRET JACQUET, LISA CHAUVIN, MARIE-CHRISTINE GUIOL, ALAIN VIGIER, MICHEL PONTE, CHRISTIAN MAMECIER, RICHARD DEVILETTE, SYLVIANE NERVI SITA, MARTINE ZERBONE, ÉVELYNE LORCET, OLIVIER GORDE, MAGALI TROIN DAL VECCHIO, LAURELINE AUBOURG BASTIANI, JEAN-DANIEL SANTONI, CHRISTINE VILLELONGUE, JEAN-BERNARD MIGLIOLI, FRANCK GRIGOLO, PHILIPPE SCHRECK

PROCURATIONS :

CHRISTINE NICCOLETTI à SOPHIE DUFOUR, JEAN-YVES FORT à ALAIN VIGIER, HUGUES BONNET à RICHARD STRAMBIO, BERNARD BONNABEL à STÉPHAN CÉRET JACQUET, BRUNO SCRIVO à RICHARD DEVILETTE, ANNE-MARIE COLOMBANI à SYLVIANE NERVI SITA, FRANÇOISE MAURICE à DANIELLE ADOUX COPIN, JEAN-PIERRE SOUZA à GRÉGORY LOEW, RICHARD TYLINSKI à CHRISTIAN MAMECIER, RENÉ DIES à JEAN-BERNARD MIGLIOLI, MATHIEU WERTH à JEAN-DANIEL SANTONI

ABSENTS :

CAMILLE DIQUELOU

Secrétaire de Séance :

GRÉGORY LOEW

Publié le : 1 DEC. 2021

RAPPORTEUR : CHRISTINE PRÉMOSELLI

VU l'article L. 2241-1 du Code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières ;

VU l'article L. 1212-1 du Code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes ;

Afin de régulariser un litige cadastral, la SCI des Peupliers Noirs, dans un courrier du 3 juillet 2020 a manifesté à la Commune son souhait de racheter une partie de la parcelle communale cadastrée section AY n° 264 voisine de la parcelle cadastrée section AY n° 298 lui appartenant sise lieudit le Dragon à Draguignan et ce afin de créer une barrière végétale le long de cette dernière et ainsi, anticiper les travaux d'aménagement de la rivière.

Par courrier en date du 1^{er} octobre 2021, Monsieur le Maire a proposé à la SCI des Peupliers Noirs de céder une emprise de 1 990 m² à détacher de la parcelle communale cadastrée AY n° 264 au prix de 7 000 € net vendeur, conformément à l'avis des Domaines n° 2020-050V0862, tous frais, droits, taxes et impôts frappant la mutation étant à la charge exclusive de l'acquéreur, sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal

Par courrier en date du 7 octobre 2021, la SCI a accepté la proposition de la Commune et s'est engagée à créer une barrière végétale sur cette emprise, voisine de la parcelle lui appartenant.

Le plan dudit bien est joint en annexe de la présente délibération.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé qui précède,
À L'UNANIMITÉ

- approuve la cession amiable d'une emprise de 1 990 m² à détacher de la parcelle cadastrée AY n° 264 au prix de 7 000 € net vendeur afin de créer une barrière végétale le long de la parcelle cadastrée AY n° 298 appartenant à la SCI des Peupliers Noirs ;
- autorise :
 - o Monsieur le Maire à recevoir et à authentifier l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération ;
 - o Madame Christine PRÉMOSELLI, en sa qualité de Première Adjointe au Maire représentant la commune de Draguignan, à signer l'acte administratif d'acquisition ainsi que tout acte afférent à cette opération

Fait à Draguignan, le 24/11/2021

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération,



Richard STRAMBIO

Maire de Draguignan

Président de Dracénie Provence Verdon agglomération
Conseiller Régional Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur

Envoyé en préfecture le 01/12/2021

Reçu en préfecture le 01/12/2021

Affiché le 11/12/2021

ID : 083-218300507-20211124-2021_137-DE

commune : 83050
Draguignan

MODIFICATION DU PARCELLAIRE CADASTRAL D'APRÈS UN EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

numéro d'ordre du document d'arpentage
document vérifié et numéroté le
BR

action : AY
feuille(s) : 01
qualité du plan : régulier <20/03/80
échelle d'origine : 1/2000
échelle d'édition : 1/1000
date de l'édition : 01/01/2001

CERTIFICATION (Art. 25 du décret n° 55 471 du 30 avril 1955)

Le présent document, certifié par les propriétaires soussignés (3) a été établi (1) :

- A - D'après les indications qu'ils ont fournies au bureau ;
- B - En conformité d'un piquetage : effectué sur le terrain ;
- C - D'après un plan d'arpentage ou de bornage, dont copie ci-jointe, dressé le 04/11/2020 par M CLARET, géomètre à DRAGUIGNAN

Les propriétaires déclarent avoir pris connaissance des informations portées au dos de la chemise 6463.

A le
RICHARD STRABIS

Document dressé par

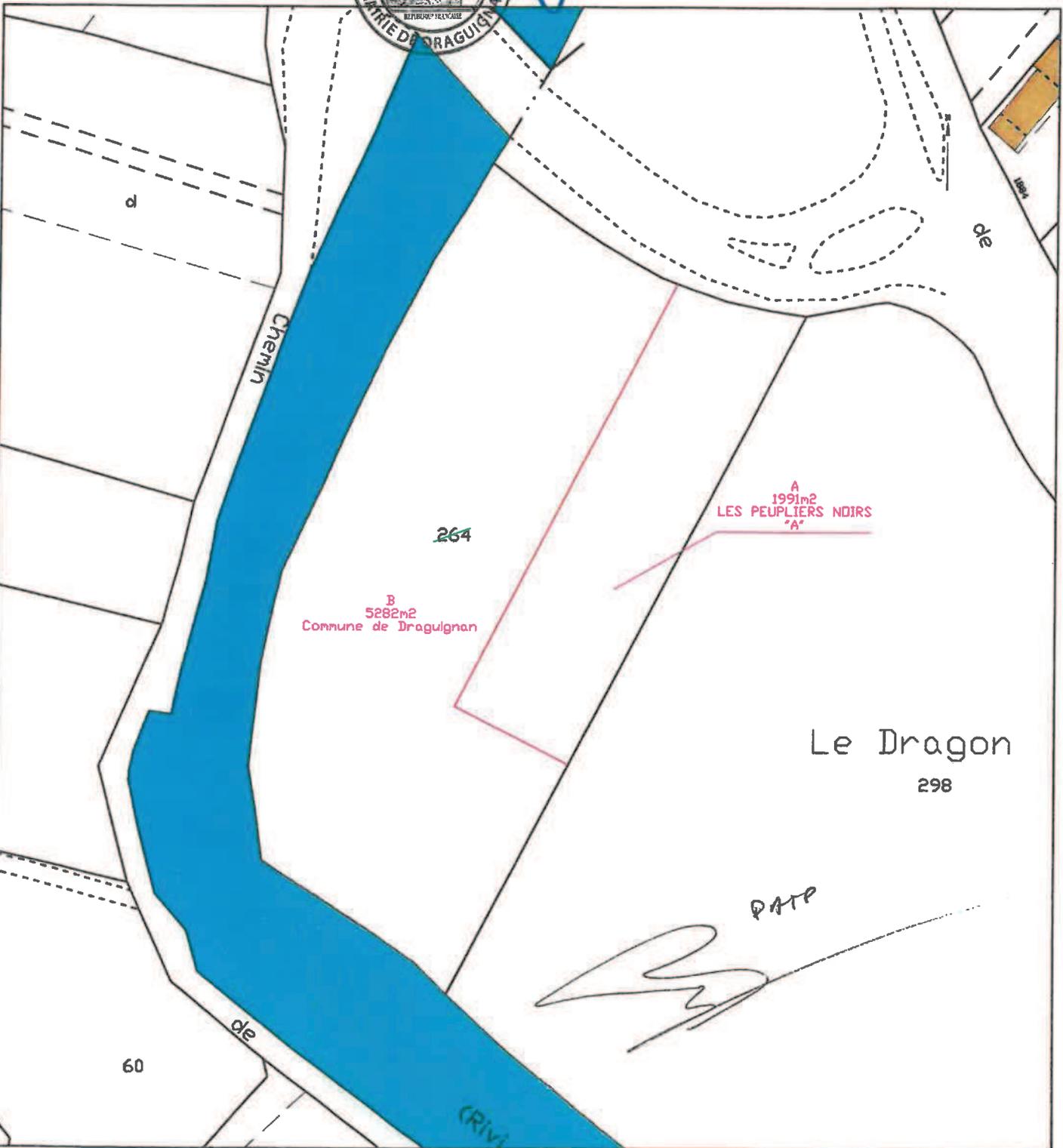
à DRAGUIGNAN

Date 28/10/2021

Signature :



MARIE DE DRAGUIGNAN



PATP

[Handwritten signature]